

QUELLE TONDEUSE ACHETER POUR UN JARDIN ÉCOLOGIQUE ?

COMPARATIFS PRODUITS

[mise à jour : 04/2017]



Une tondeuse à gazon peut être très polluante. On vous aide à choisir la tondeuse qui vous convient le mieux tout en étant la plus écologique possible.

Une tondeuse peut polluer autant que plusieurs voitures. Tondre sa pelouse a donc un impact néfaste sur l'environnement mais aussi sur la santé de son utilisateur. On peut diminuer cette pollution en choisissant bien sa tondeuse.

À privilégier : une tondeuse à main

Une tondeuse manuelle n'a pas de moteur : on doit la pousser pour avancer. Les roues de la tondeuse entraînent un couteau en forme d'hélice.

Ses avantages ?

- Il ne faut pas ramasser les tontes : un **gain de temps** appréciable.
- Coupée finement, l'herbe qui reste sur la pelouse se décompose rapidement et **nourrit le sol**.
- On peut l'utiliser le dimanche, vu qu'elle ne fait **pas de bruit**.
- On n'utilise pas d'essence et on ne s'encombre pas d'une rallonge électrique.
- Elle est facile d'entretien : il faut juste graisser de temps en temps la chaîne de la tondeuse.

Les inconvénients de la tondeuse manuelle ?

- La tondeuse à main est plus difficile à trouver que ses homologues électriques ou à essence.
- Un bon modèle coûte aussi cher qu'une tondeuse à essence classique.
- Elle est **moins adaptée à de l'herbe haute**.

À l'achat, on évite la tondeuse manuelle « premier prix ». Elle ne convient que pour des petites surfaces. Et on préfère une **tondeuse à main avec démultiplication** qui permet de tondre quelques ares (presque) sans effort.

Pour une démonstration de tondeuse à main, voir [l'intervention d'écoconso sur Canal C](#).



Tondeuse manuelle. Photo: Gardening Solutions sur flickr.

Le compromis : une tondeuse électrique « mulcheuse »

Une tondeuse électrique ne pollue pas à l'utilisation. La pollution n'est pas nulle pour autant mais on peut la réduire [en optant pour de l'électricité 100% verte](#).

L'idéal est de choisir une tondeuse « mulching ». Elle coupe l'herbe finement. On peut **laisser l'herbe** se décomposer sur la pelouse et **nourrir le sol**. La tondeuse « classique » a plutôt tendance à hacher le gazon et à en faire des petits paquets, surtout si l'herbe est haute. Ces paquets se décomposent plus difficilement.

L'inconvénient de la tondeuse électrique est le **fil à la patte** : il limite la zone que l'on peut parcourir (longueur du câble, obstacles).

On doit réserver l'utilisation de la **tondeuse à batterie** aux petites surfaces (3-4 ares) difficiles d'accès. En effet, la fabrication de la batterie a un impact important sur l'environnement et l'autonomie est limitée. Il faut en plus changer les batteries après quelques années.



Tondeuse électrique. Photo: Mike Hammerton sur flickr.

À défaut : la tondeuse thermique 4 temps avec essence « propre »

Une **tondeuse à essence** est parfois indispensable : sur un terrain difficile, une très grande surface à couvrir, des endroits difficiles d'accès... Dans ce cas, on choisit un modèle 4 temps, l'option la moins polluante.

L'idéal est d'utiliser de l'**essence alkylée** : plus « raffinée », elle diminue la pollution du moteur de la tondeuse. Elle est plus chère que l'essence pour voiture mais on peut la garder plus longtemps. Et on ne doit pas vidanger le réservoir pour l'entreposer pendant l'hiver.

Et pourquoi pas un jardin au naturel ?

Tondre son jardin, c'est pas mal d'entretien. Pour se faciliter la vie et favoriser la biodiversité, on peut remplacer un bout de pelouse par un « **pré fleuri** ». Quelques mètres carrés de jardin non tondu prennent rapidement vie grâce à la végétation spontanée et la visite d'insectes, d'oiseaux, voire de hérissons. On peut même y semer un mélange de graines « spécial prairie fleurie » contenant de jolies fleurs mellifères. Et c'est toujours ça de moins à tondre.



Tondeuse thermique utilisée avec de l'essence alkylée

Plus d'infos :

- [1, 2, 3, je jardine écologiquement !](#)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <mailto:rdebruyn@ecoconso.be>

[2] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[3] <http://www.canalc.be/canal-et-compagnie-du-2-juin-2016/>

[4] <http://www.ecoconso.be/fr/Changer-fournisseur-d-energie>

[5] <http://www.ecoconso.be/1-2-3-Je-jardine-ecologiquement>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

